



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation pour la Recherche sur Alzheimer
Fondation Reconnue d'Utilité Publique
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Fondation pour la Recherche sur Alzheimer
Fondation Reconnue d'Utilité Publique
83 boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris Cedex 13
Ce rapport contient 41 pages
Référence : ILL-AF-AN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation pour la Recherche sur Alzheimer
Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Siège social : 83 boulevard de l'Hôpital - 75651 Paris Cedex 13

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'attention des membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la partie 3.i. *Changement de méthode comptable* de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première mise en application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La fondation a appliqué pour la première fois la nouvelle réglementation comptable (règlement ANC 2018-06) applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Comme mentionné ci-avant, la partie 3.i. *Changement de méthode comptable* de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode résultant de l'application du règlement ANC n°2018-06.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans la partie dédiée de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 juin 2021

KPMG S.A.



Isabelle Le Loroux
Associée

FONDATION RECHERCHE SUR ALZHEIMER

83 BOULEVARD DE L'HOPITAL
PLATE FORME DE RES. BIOLOGIQUES
75013 PARIS

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31/12/2020

[Sommaire](#)

Bilan		1
ACTIF		Erreur ! Signet non défini.
<i>Actif immobilisé</i>		<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Actif circulant</i>		<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
PASSIF		Erreur ! Signet non défini.
<i>Capitaux Propres</i>		<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>		<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Emprunts et dettes</i>		<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
Compte de résultat		3
Annexes Légales		5

Bilan

Présenté en Euros

Actif			Exercice au 31/12/2020			Exercice précédent	
			Montant brut	Dépréciation	Montant net	au 31/12/2019	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	84,867	21,350	63,517		
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
	TOTAL		84,867	21,350	63,517	0	
	Immobilisations corporelles	Terrains	170,028	92,827	77,201	92,819	
		Constructions					
		Inst. techniques, mat. out. Industriels					
		Autres immobilisations corporelles					
		Immobilisations grevées de droit					
		Immobilisations corporelles en cours					
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	460,215	16,333	443,882	6,360		
	TOTAL		636,603	109,160	527,443	99,179	
Immobilisations financières	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
TOTAL		0	0	0	0		
TOTAL I			721,471	130,510	590,961	99,179	
Actif circulant	Stock et en-cours	Matières premières, approvisionnements					
		Marchandises					
		Stocks et en-cours					
		TOTAL					0
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	255,091		255,091	30,446	
		Créances clients, usagers et comptes rattachés					
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances					
		Fournisseurs débiteurs					
		Personnel					
		Organismes sociaux					
		Etats taxes sur le chiffre d'affaires					
		Autres					
	TOTAL		417,404	0	417,404	248,974	279,420
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1,200,000		1,200,000	1,192,546	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		2,895,340		2,895,340	2,653,505		
Charges constatées d'avance		2,874,900		2,874,900	2,748,508		
TOTAL II			7,387,643	0	7,387,643	6,873,980	
Frais d'émission d'emprunt (III)							
Primes de remboursement des emprunts (IV)							
Ecart de conversion - Actif (V)							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)			8,109,113	130,510	7,978,603	6,973,159	
Engagements donnés	Legs nets à réaliser						
	Acceptés par les organes statuairement compétents						
	Autorisés par l'organe de tutelle						

Bilan (suite)

Présenté en Euros

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	1,300,000
		Fonds propres complémentaires	503,036
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)	1,753,036
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise	
		Fonds propres statutaires	
		Fonds propres complémentaires	
		Apports	
		Legs et donations	
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs	
	Ecart de réévaluation		
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		1,689,019
	Réserves		1,792,373
	Autres		279,826
Report à nouveau		362,441	362,441
Excédent ou Déficit de l'exercice		137,141	176,472
SITUATION NETTE		4,271,464	4,084,323
Autres fonds	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Droit des propriétaires (commodat)		
	TOTAL I		4,271,464
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		687,865
	Fonds dédiés		
	Fonds dédiés sur autre ressources		
	TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		687,865
Prov	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS III		0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		80,668
	Dettes des legs ou donations		11,107
	Dettes fiscales et sociales		102,505
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		2,824,992
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		9,000
TOTAL IV		3,019,273	2,888,836
ECART DE CONVERSION PASSIF V			
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)		7,978,603	6,973,159
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
Engagements reçus			

Compte de résultat

Présenté en Euros

Compte de résultat		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations		
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		
	Production vendue services		
	Montants nets produits d'exploitation		
	Produits de tiers financeurs		
	Subvention d'exploitation		
	Concours publics et subventions d'exploitation	700	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1,015,389	
	Mécénats	1,512,769	
	Legs, donations et assurances-vie	725,893	
	Contributions financières	461,980	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2,312	692
	Utilisations des fonds dédiés		
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	Autres produits	26	3,212,506
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		3,719,069	3,213,198
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variations stocks matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	719,279	
	Autres achats non stockés		364,714
	Services extérieurs		117,913
	Autres services extérieurs		529,059
	Aides financières	2,097,385	
	Impôts, taxes et versements assimilés	32,102	13,858
	Salaires et traitements	483,208	332,309
	Charges sociales	204,241	135,714
	Autres charges de personnel		7,447
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	39,065	19,960
	Dotations aux amortissements sur immobilisations		
	Dotations aux provisions		
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
	Subventions versées par l'association		1,533,534
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	9,353	7,640
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		3,584,634	3,062,149
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		134,435	151,049
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	253	361
	Reprises sur provisions, transferts de charges	7,454	3,674
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		25,920
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		7,706	29,955
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		7,454
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1,449
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		0	8,903
RESULTAT FINANCIER (III-IV)		7,706	21,052
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)		142,142	172,101

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

Compte de résultat (suite)		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12,347
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	0	12,347
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5,000	7,975
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELS VI	5,000	7,975
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-5,000	4,372
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Impôts sur les sociétés			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		3,726,775	3,255,500
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		3,589,634	3,079,028
EXCEDENT OU DEFICIT		137,141	176,472
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			

Annexes aux comptes annuels

*Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 7 996 416,83 euros
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 137 141,48 euros, présenté sous forme de liste.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- *Objet social, nature des activités et moyens mis en œuvre*
- *Faits caractéristiques*
- *Principes et méthodes comptables*

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- *Etat des immobilisations*
- *Etat des amortissements*
- *Etat des provisions*
- *Etat des échéances des créances et des dettes*
- *Fonds propres*

Informations et commentaires sur :

- *Produits et avoirs à recevoir*
- *Charges à payer et avoirs à établir*
- *Charges et produits constatés d'avance*

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- *Engagements financiers*
- *Honoraires des Commissaires Aux Comptes*

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- *Compte de résultat par origine et destination*
- *Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)*

1. Objet social, nature des activités et moyen mis en œuvre

L'établissement dit Fondation pour la recherche sur Alzheimer a pour objet de promouvoir la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

Les moyens d'action de la fondation sont :

- *La promotion, le soutien et le développement d'actions conduites aux niveaux national, européen et international dans le domaine de la recherche, en particulier la recherche clinique sur la maladie d'Alzheimer*
- *L'identification de nouveaux programmes de recherche et l'incitation de nouvelles équipes à s'implanter dans ce domaine,*
- *La sensibilisation de l'opinion publique, des pouvoirs publics, et de tous organismes et institutions nationaux, européens ou internationaux, à la recherche sur la maladie d'Alzheimer*
- *La mise en place de ou la participation à tout partenariat avec des organismes tant publics que privés*
- *L'accueil d'équipes de recherches françaises et étrangères*
- *L'organisation de concours, l'octroi de bourses et de prix*
- *L'organisation d'actions de formation,*
- *L'organisation de comités consultatifs, de groupes de réflexion ou de conférences ouvertes au public en vue de l'objet de la fondation.*

2. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

a. Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

1. La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la création de nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

2. Comme l'ensemble de l'économie, la fondation a été impactée par la pandémie de COVID 19 survenue en janvier 2020.

Dans ce contexte, la fondation a mis en place des dispositifs visant à préserver la santé de l'ensemble du personnel et des partenaires afin de poursuivre ses activités dans le respect des décisions des autorités.

A ce jour, le contexte économique demeure toujours affecté par cette pandémie. Les impacts sur la fondation continueront à être appréhendés au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

En tout état de cause, l'ensemble de ces éléments n'est pas de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la fondation.

b. Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

3. Principes et méthodes comptables

a. Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

i. Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- la possibilité offerte par l'article 611-1 du nouveau règlement qui précise que « les dispositions relatives aux Donations temporaires d'usufruit peuvent sur option de l'entité ne s'appliquer qu'aux donations conclues à compter du 1er janvier 2020 ». Notre fondation a décidé d'appliquer rétroactivement le nouveau règlement aux donations temporaires d'usufruit

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- Actif :
 - Legs et créances reçus par legs : 419 K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés liés aux legs ou donations : 408 K€
 - Dettes des legs ou donations : 11 K€
- Montant net, en report à nouveau : 0 €

Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat et du bilan de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

Bilan :

- Installations techniques matériels et outillages industriels : 77 K€ / 92 K€
- Autres créances : 162 K€ / 279 K€
- Fonds propres sans droits de reprises statutaires : 1 500 K€ / 1 500 K€
- Fonds propres sans droit de reprise complémentaires : 303 K€ / 303 K€
- Dettes fiscales et sociales : 102 K€ / 57 K€

Compte de résultat :

- Dons manuels (1 015 K€), Mécénats (1 512 K€), Contributions financières (462 K€) legs (726 K€) versus Autres produits en 2019 pour 3 213 K€
- Autres achats et charges externes : 719 K€ / 1 011 K€
- Aides financières : 2 097 K€ / 1 534 K€

ii. Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

iii. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

b. Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

4. Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- d'appréhender son legs ;
- d'avoir droit aux fruits ;
- de s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 612		80 255
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			84 193
Autres installations, agencements, aménagements	142 761		1 361
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	20 558		5 348
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	6 360		
Avances et acomptes			443 882
Biens reçus par legs ou donations			
TOTAL	169 679		534 784
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	174 291		615 039

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			84 867	84 867
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		84 193		
Autres installations, agencements, aménagements			144 121	144 121
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			25 906	25 906
Emballages récupérables et divers			6 360	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations			443 882	443 882
TOTAL		84 193	527 443	521 083
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		84 193	590 961	584 600

Etat des amortissements

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis.
En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

	Situations et mouvements de l'exercice				
	Début exercice	Impact nouveau règlement	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	4 612		16 738		21 350
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	59 787		15 510		75 297
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	10 713		6 817		17 530
Emballages récupérables et divers					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		16 333			16 333
TOTAL	70 500	11 107	22 327		109 160
TOTAL GENERAL	75 112	11 107	39 065		130 510

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	16 738				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	15 510				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 817				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	22 327				
TOTAL GENERAL	39 065				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	7 454		7 454	
TOTAL Dépréciations	7 454		7 454	
TOTAL GENERAL	7 454		7 454	
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			7 454	

Etat des échéances des créances et des dettes

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

— dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Créances reçues par legs ou donations	255 091	255 091	
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Autres créances	162 313	162 313	
Charges constatées d'avance	2 874 900	2 874 900	
TOTAL GENERAL	3 292 304	3 292 304	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	80 668	80 668		
Dettes des legs ou donations	11 107	11 107		
Personnel et comptes rattachés	31 503	31 503		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 857	50 857		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	20 145	20 145		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 824 992	2 824 992		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 019 273	3 019 273		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	97 107
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	
TOTAL	97 107

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 475
Dettes fiscales et sociales	67 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	85 774

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	2 874 900	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	2 874 900	

Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 753 036			50 000				1 803 036
Réserves	1 792 373	176 472	176 472					1 968 845
Report à nouveau	362 441							362 441
Excédent ou déficit de l'exercice	176 472	-176 472						
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	4 084 322	0	176 472	50 000				4 134 322

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Les fonds propres sans droit de reprise se décomposent comme suit :

- Dotation initiale statutaire non consommable : 1 300 000€ (dont 50 K€ versé en 2020, le solde des 200 K€ restants sera versé d'ici au 31 décembre 2024 conformément aux statuts de la Fondation)

- Dotation non consommable complémentaire : 503 036 €, provenant de la dévolution de l'association pour la recherche sur Alzheimer.

Liste actifs constitutifs dotation non consommable	Nature de l'actif	Descriptif & localisation de l'actif si localisation est représentative de la valeur	Valeur immobilisée brute	Valeur immobilisée nette d'amortissement et de dépréciation	Date de la dernière réévaluation	Dernière valeur vénale estimée
Actifs financiers - Valeurs mobilières de placement	Contrat de capitalisation	N/A	1 200 K€	1 200 K€	31 décembre 2020	1 204 K€

Le reliquat des dotations consommables non affectées en placements financiers est intégré aux disponibilités au 31 décembre 2020.

Fonds reportés

Variation des fonds reportés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Impact nouveau règlement	Utilisation	Report	A la clôture de l'exercice
Fonds reportés sur legs ou donations		407 944	267 557	527 478	667 865
TOTAL		407 944	267 557	527 478	225 704

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes - Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	13 800
TOTAL	13 800

Informations relatives au Compte de résultat

Compte de résultat par origine et destination

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, Legs et Mécénat				
Dons manuels	1 015 389	1 015 389		
Legs, Donations et assurances vies	1 512 769	1 512 769		
Mécénat	725 893	725 893		
Autres produits liés à la générosité du public	0	0		
2. Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie	461 980			
Autres produits non liés à la générosité du public	10 044			
3. Subventions et autres concours publics	700			
4. Reprises sur provisions et dépréciations				
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	3 726 775	3 254 051		
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	463 790	463 790		
Versement à d'autres organismes	2 097 385	1 635 405		
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes				
2. Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	174 955	174 955		
dont frais de gestion des legs et donations	12 142			
Frais de recherche d'autres ressources				
3. Frais de Fonctionnement	853 503	842 759		
4. Dotation aux provisions et dépréciations				
5. Impôts sur les bénéfices				
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	3 589 634	3 116 910		
EXCEDENT OU DEFICIT	137 141	137 141		

Produits du compte de résultat par origine et destination

Produits liés à la générosité du public

Cotisations sans contrepartie

La Fondation ne perçoit aucune cotisation sans contrepartie

Dons, legs et mécénat : **Dons manuels** (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

- les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte ;
- les dons d'entreprises collectés à l'occasion d'événements de la Fondation et ne faisant pas l'objet de convention de mécénat.

Dons, legs et mécénat : **Legs, donations, assurance vie**

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	450 693
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	536 318
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	98 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	267 557

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	93 148
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
	527 478
SOLDE DE LA RUBRIQUE	725 893

Dons, legs et mécénat : **Mécénat**

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

Autres produits liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » s'élève 0 € en 2020.

Les produits financiers dégagés par la Fondation sont issus du placement de sa dotation consommable. A noter que cette dernière n'a pas été constituée par des ressources issues de la générosité du public.

Produits non liés à la générosité du public

Cotisations avec contrepartie

La Fondation ne perçoit aucune cotisation avec contrepartie.

Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens. Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- d'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Autres produits non liés à la générosité du public

Les produits financiers sont ventilés entre produits liés ou non à la générosité du public en fonction de l'origine des actifs auxquels ils se rattachent.

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les autres produits de gestion courante et transferts de charges ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - les produits financiers pour 7.7 K€ générés par le placement de la dotation non consommable de la Fondation ;
 - les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
 - les subventions d'exploitation ;
 - la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics définis à l'article 142-9.

Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					700

Reprises sur provisions et dépréciations*Néant***Utilisations des fonds dédiés***Néant*

Charges du compte de résultat par origine et destination

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination

Les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination ainsi que de leur quote-part relevant de la générosité du public sont les suivantes :

- Les coûts directs sont imputés en fonction de leur nature, en distinguant les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement.
- Les coûts indirects sont répartis sur la base des résultats de la comptabilité analytique

Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse. Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées. Ces coûts peuvent faire l'objet de répartitions et tiennent compte de l'utilisation effective des moyens concernés.

Conformément aux statuts, les missions sociales de la fondation sont les suivantes :

- la promotion, le soutien de la coordination et le développement d'actions conduites aux niveaux national, européen et international dans le domaine de la recherche, en particulier la recherche clinique, sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ;
- l'identification de nouveaux programmes de recherche et l'incitation de nouvelles équipes à s'impliquer dans ce domaine ;
- la sensibilisation de l'opinion publique, des pouvoirs publics et de tous organismes et institutions, nationaux, européens ou internationaux, à la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ;
- la mise en place de ou la participation à tout partenariat avec des organismes tant publics que privés pour favoriser la réalisation de l'objet de la Fondation ;
- l'accueil d'équipes de recherches françaises et étrangères ;
- l'organisation de concours, l'octroi de bourses et de prix ;
- l'organisation de comités consultatifs, de groupes de réflexion ou de conférences ouvertes au public en vue de favoriser l'objet de la Fondation ;
- l'organisation d'actions de formation

Actions réalisées par l'organisme : France, Etranger

Le montant des missions sociales réalisées directement par la Fondation s'élève à 464 K€ en 2020.

Versements à un organisme central ou à d'autres : France, Etranger

Le montant des missions sociales réalisées par versement d'aides à d'autres entités s'élève à 2 097 K€ en 2020.

Frais de recherche de fonds

Les frais (175 K€) sont constitués :

- Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action*
- Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics (néant en 2020).*

Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

- Frais de recherche des dons et libéralités : frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie- auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat;),*
- Frais de traitement de dons et libéralités : des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public,*

Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique)

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont

ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

Reports en fonds dédiés de l'exercice

Néant

Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- *Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;*
- *Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;*
- *Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services*

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre fondation n'est pas en mesure de recenser et valorisations les contributions volontaires en nature pour l'exercice 2020.

Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » (Poste Autres charges du compte de résultat) et « Autres produits sur legs ou donations » (Poste Autres produits du compte de résultat) .

Charges Financières, aides financières

Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si la Fondation en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement.

Aides Financières

Une aide financière est

- *soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;*
- *soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.*

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Si l'entité (« collecteur reverseur »), qui assure la collecte en son nom, a le choix de l'entité bénéficiaire, ce versement est une aide financière. Si un accord ou une convention désigne expressément le bénéficiaire du reversement de tout ou partie de la collecte, ce versement est une quote-part de générosité du public reversée.

Si notre entité est « bénéficiaire » du reversement par un organisme agissant en son nom, les reversements reçus sont comptabilisés en produits « contributions financières » ou en quote-part de générosité du public reçues».

Si notre entité agit comme organisme collecteur au nom d'un bénéficiaire, cette collecte et son reversement sont comptabilisés en compte de tiers.

Si notre entité bénéficie de versements d'un organisme mandaté par notre entité agissant au nom de notre entité, les montants reçus sont en produits en nature « Dons ».

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charges :

- *d'exploitation si elles correspondent à l'activité normale de l'entité ; soit 2 097 K€ en 2020*
- *exceptionnelles si elles ne relèvent pas de l'activité normale de l'entité ; soit 0 € en 2020*

Compte d’emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. Missions sociales			1. Ressources liées à la générosité du public		
<i>Réalisées en France</i>			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	463 790		Dons, legs et mécénats	1 015 389	
Versement à d'autres organisations	1 635 405		Dons manuels	1 512 769	
<i>Réalisées à l'étranger</i>			Legs, donations et assurance-vie	725 893	
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats	0	
Versement à d'autres organisations			Autres ressources liées à la générosité du public		
2. Frais de recherche de fonds	174 955				
Frais d'appel à la générosité du public					
Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement	842 759				
TOTAL DES EMPLOIS	3 116 910		TOTAL DES RESSOURCES	3 254 051	
Dotations aux provisions et dépréciations			Reprise sur provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice			Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	137 141		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	3 254 051		TOTAL	3 254 051	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 603 354	
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	137 141	
			Investissements ou désinvestissement nets liées à la générosité du public	-47 899	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 692 596	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1. Contributions volontaires aux missions sociales			1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
<i>Réalisées en France</i>			Bénévolat		
<i>Réalisées à l'étranger</i>			Prestations en nature		
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds			Dons en nature		
3. Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	0		TOTAL	0	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT	0	
Utilisation		
Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés précisent les montants correspondants en début d'exercice et en fin d'exercice.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début de l'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en fin d'exercice prennent en compte les montants, d'une part, de l'excédent ou du déficit de la générosité du public de l'exercice et, d'autre part, des investissements et désinvestissements nets financés par la générosité du public de l'exercice, qui sont précisés.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;*
- diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;*
- diminué du prix de vente des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.*

Les ressources par origine comprennent les seules ressources liées à la générosité du public, composées des montants :

- des cotisations sans contrepartie ;*
- des dons manuels comprenant les produits reçus des ventes de dons en nature ainsi que des legs, des donations, des assurances-vie et des dons effectués dans le cadre du dispositif du mécénat ;*
- des autres ressources liées à la générosité comprenant la quote-part de générosité reçue d'autres organismes et les revenus générés par les actifs issus de l'appel public à la générosité en sus des plus ou moins-values de cessions d'actifs à l'exception de celles des plus ou moins-values relatives aux biens provenant de legs ou de donation avant la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'organisme ou avant la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou avant la date de signature de l'acte authentique de donation.*

A ce total des ressources de l'exercice, viennent s'ajouter, d'une part, la part relative à la générosité du public des reprises sur provisions et dépréciations et, d'autre part, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Les principes qui ont présidés à l'affectation des coûts sont les suivants :

- les ressources non affectées issues de la générosité du public sont affectées, en priorité, à la couverture des missions sociales après consommation des contributions financières,*
- dans l'hypothèse où un reliquat subsiste, le reliquat est affecté au financement des frais de fonctionnement puis, en dernier lieu, des frais de recherche de fonds.*

Le nouveau solde des ressources collectées auprès du public et non utilisées à l'ouverture de l'exercice 2020 a été calculé en prenant en compte les réserves de la Fondation issues de la

générosité du public et en y retranchant la valeur des immobilisations nettes au 31 décembre 2019. Il en résulte un solde d'ouverture de 1 603 K€ au 1^{er} janvier 2020.

Par exception, les contributions volontaires en nature et leurs emplois n'ont pas été valorisées par décision de l'organe compétent expliquée par ailleurs.